

Conseil municipal du 29 juin 2016

Présents : Mrs **BERTON P. - MERZERAUD D. - GAILLARD J.J. - CHAUVEAU D. - GAILLARD P. - MERCERON P - MARTIN E. - Mmes ROY G. - VERGUIN C. - RICHEZ A. — VIAUD F.**

Absents : **M. MAROT N. - Mme BROUSSAUD A**

Absents excusés : **Mme BAUMARD – Mme PERCEPT pouvoir à F. VIAUD**

Secrétaire de séance : **Mme RICHEZ A.**

1. Approbation de la séance du 25 mai 2016

2. Approbation du schéma départemental d'agglomération :

Rouillac ne veut pas rejoindre l'agglomération du cognaçais.

Proposition du schéma à 4

Deux solutions :

- schéma proposé par le Préfet (à 5) : **Contre à la majorité**
- schéma à 4 : Pour à la majorité

3. Projet du périmètre Syndicat Eau et Assainissement :

Le Préfet veut externaliser la compétence eau & assainissement et la rendre à l'agglomération en 2020

Contre à la majorité : L'agglomération de Cognac veut garder cette compétence à partir du 01/01/2017

4. Créances cantine & loyers irrécouvrables

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Trésorerie de JARNAC nous demandant l'admission en non-valeur des dettes de loyers et de cantine qui ne peuvent être recouvrées soit parce que les débiteurs ne sont pas solvables ou que le Tribunal a ordonné l'effacement de la dette par jugement.

Approbation à l'unanimité

5. Lutte contre les frelons asiatiques :

La loi Notre a supprimé au Département la possibilité de procéder à la lutte contre les frelons asiatiques. Il incombe donc aux communes qui le désirent de continuer la démarche entreprise par le Département. Le Département versera aux communes une participation de 50 % du coût de la destruction en fin d'année.

Il faut un référent au sein du conseil pour faire l'intermédiaire entre les habitants et les entreprises compétentes pour supprimer les nids de frelons.

Référent : Patrice Merceron

Devons-nous nous occuper de cette compétence ? **Pour à la majorité**

Doit-on faire participer financièrement les habitants ? **Contre à la majorité**

6. Travaux du centre bourg

Les travaux ont un peu d'avance. Le maire propose d'étudier la possibilité de recourir à l'emprunt :

(P1) Prêt très court terme (remboursement TVA) = 40 000 euros, sur 24 mois

(P2) Prêt travaux du bourg = 40 000 euros, 10 ans ou 15 ans (taux entre 1,10% et 1,40%)

Attente proposition autres banques / taux très bas (environ 1%)

Autorisation pour valider la proposition d'une autre banque si les taux sont plus bas.

Pour à la majorité

autorisation pour valider la proposition d'une autre banque si les taux sont plus bas.

Pour à la majorité

7. Remplacements des agents

Cantonnier : 5 candidats + 1

Secrétaire : 3 entretiens

8. Logement

Caution du logement SIMONNEAUD : préavis 2 mois / fosse vidangée / ramonage / 1 porte manquante.

Devis à faire et à donner au trésorier pour justifier de garder la caution

Que faire de cette maison ?

Contact Crédit Agricole pour le prêt en cours pour les modalités de remboursement (

Restant dû + 2 mois d'intérêt + indemnités de remboursement)

Logement au-dessus de l'école : une personne veut louer mais à 390 euros.

Pour : 10

Contre : 0

9. Questions diverses

Pique-nique de fin d'année à 14h30 au bord de l'eau

Francine Forgeron : Nuits Blanches à Ambleville